

Règlements Sportifs Water-polo

Ligue d'Ile de France

Saison : 2018-2019



Informations utiles

Adresse	Téléphone	E-mail
Ligué IDF 163 Boulevard Mortier 75020 PARIS	01 40 31 19 29	j.chastagner@lif-natation.fr

1. ANNEES D'AGE DE LA SAISON 2018-2019

U17	Joueurs nés en 2002, 2003 et 2004
U15	Joueurs nés en 2004, 2005 et 2006
U13	Joueurs nés en 2006, 2007 et 2008
U11	Joueurs nés en 2008, 2009 et 2010
U9	Joueurs nés en 2010 et 2011

2. SURCLASSEMENTS POUR LA SAISON 2018/2019

17 ans et +	2002 et avant	Pas de surclassement
16 ans	2003	Simple surclassement pour jouer en seniors
15 ans	2004	Simple surclassement pour jouer en U17 Double surclassement pour jouer en seniors
14 ans	2005	Pas de surclassement possible
13 ans	2006	Simple surclassement pour jouer en U15
12 ans	2007	Pas de surclassement possible
11 ans	2008	Simple surclassement pour jouer en U13
10 ans	2009	Pas de surclassement possible
9 ans	2010	Simple surclassement pour jouer en U11

Pour les jeunes filles sauf avis contraire du Médecin de la FFN les sur classements ci-dessus s'appliquent.

TITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX EPREUVES REGIONALES

1.1 Licences

1-1-2 Avant chaque tournoi ou chaque match, il appartiendra aux arbitres de s'assurer de la présentation réciproque des récépissés de licences pour la saison en cours. En cas de litige, les arbitres pourront, avec l'accord explicite de la personne concernée, se faire présenter une pièce d'identité comportant une photo.

1-1-3 A l'issue de cette vérification les arbitres et/ou le délégué peuvent interdire aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leurs licences homologuées de la saison en cours et/ou de justifier de leur identité, de prendre part à une rencontre du calendrier régional et ce, dès la première journée de championnat.

1.2 Catégories d'âge et sur classements

1-2-3 Il appartient aux arbitres et/ou délégué de vérifier avant chaque tournoi ou match, les sur classements.

Sauf à le faire sous leur seule responsabilité (civile et pénale), les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas son surclassement de participer au tournoi et/ou match.

2.1 Matériel et champ de jeu

2-1-5 Une seule marque de ballons est admise par rencontre. Il appartient au club organisateur de fournir, pour chaque rencontre, au moins cinq ballons. Ces ballons seront de type :

Type 5 pour les U17 et plus garçons

Type 4 pour les U15 garçons ainsi que les U17 et plus filles

Type 3 pour les U13 et U15 filles

Type 2 pour les U12

Type 1 pour les U11 et U9

2-5 Dispositions diverses

- 2-5-1 Les délégués de chaque équipe seront personnellement responsables de la rédaction des feuilles qui devront comporter leur signature, les noms (en lettres capitales) prénoms et numéros de licence des joueurs.
- 2-5-2 Les arbitres devront transmettre les feuilles de match de la LIFN dans les 8 jours suivant la rencontre (date de réception).

3-1-4 Durée des matches

Compétition	Durée	Autres Dispositions
Nationale 3	4 périodes de 8' (P1=8' R=2' P2=8' R=5' P3=8' R=2' P4=8')	Règlement FINA
Divisions Régionales LIFN		
Jeunes : U17 et U15		
Jeunes : U13	4 périodes de 7 minutes de jeu réel	Règlement Spécifique
Jeunes : U11	match de 2x12 mn, un temps de repos	
Jeunes : U9	2x10 mn temps continu avec 3 mn de pause	

3.3 Désignation des arbitres

- 3-3-5 Un arbitre arrivant en retard ne pourra officier qu'à la condition de se présenter avant le début de la seconde période. Passé ce délai, il ne pourra plus officier et ses frais ne seront pas remboursés.

3.4 Forfaits

- 3-4-1 Le bénéfice du forfait sera accordé par l'arbitre à l'équipe présente sur le bord du bassin à l'heure de la convocation (horaire transmis par le club organisateur au département water-polo de la LIFN).
- 3-4-2 Outre le cas prévu ci-dessus, toute équipe se présentant avec moins de 7 joueurs sera déclarée forfait sauf règlement particulier.

3.5 Carton rouge et fautes disqualifiantes (EDA, EDA+P+4min)

- 3-5-1 Tout joueur exclu définitivement pour brutalité à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et sera suspendu selon le barème national des sanctions disciplinaires. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.
- 3-5-2 Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et recevra au minimum un avertissement (suivant le rapport du ou des arbitres). Il est rappelé que deux avertissements dans une même année civile entraînent une suspension d'un match.
- 3-5-3 Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et sera suspendu pour 1 match.
- 3-5-4 Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante avec ou sans remplacement (EDA ou EDA+P+4min), le(s) délégué(s) de(s) équipe(s) concernées devra (ont) contresigner la feuille de match dans la partie prévue à cet effet. Il conviendra de préciser au délégué de l'équipe concernée que le fait de contresigner ne vaut pas reconnaissance de la faute et de ses motifs, mais signifie simplement qu'il reconnaît avoir été informé par les arbitres de la teneur de leur rapport. En tout état de cause, celui qui a été sanctionné, et non son club, conserve la possibilité, conformément à l'article 7 du règlement disciplinaire, de contester le bien-fondé de la décision arbitrale devant l'organisme Disciplinaire Régional de Première Instance Spécifique au Water-Polo.
- 3-5-5 En aucun cas, un carton jaune ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille de match en cas de carton jaune.

- 3-5-6 Conformément au règlement disciplinaire, tout joueur pénalisé d'une EDA ou d'une EDA+P+4min, ainsi que tout officiel pénalisé d'un carton rouge peut faire valoir sa défense en adressant à l'organisme régional de discipline de première instance spécifique au water-polo, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 24h (et le lundi avant 18h pour un match s'étant déroulé le week-end), une relation écrite des incidents ou des motifs ayant provoqué la sanction ou bien demander à comparaître devant l'organisme régional de discipline de première instance spécifique au water-polo. A défaut de cette contestation, les barèmes des sanctions automatiques s'appliqueront.
- 3-5-7 Lorsque les matchs de suspension sont infligés, ils doivent être purgés jusqu'à expiration dans l'ordre du calendrier à venir (et non initial).
- 3-5-8 Dans le cadre des épreuves par année d'âge ou en cas de changement de club, si un joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge a évoluer dans la catégorie pour un nombre de matchs suffisants à couvrir la totalité de l'éventuelle suspension, le reliquat de matchs de suspension sera purgé dans l'année d'âge supérieure, où son club serait engagé, et où ce joueur pourrait évoluer.
- 3-5-9 Les sanctions seront expédiées par mail aux responsables de Clubs, en plus de leur parution sur extranet.

3-6 Dispositions diverses

- 3-6-1 Composition des équipes : Chaque équipe sera composée de 13 joueurs (ou joueuses) maximum, inscrit(e)s sur la feuille de match (sauf règlement spécifique).
- 3-6-2 Lors des rencontres disputées sous forme de tournoi (3 équipes et plus), chaque club pourra utiliser pour l'ensemble du tournoi, un maximum de 15 joueurs (ses) dont 13 sur chaque feuille de match. Chez les jeunes lors des rencontres disputées sous forme de tournoi (3 équipes et plus), chaque club pourra utiliser 13 joueurs (ses) par feuille de match avec la possibilité d'avoir 13 nouveaux joueurs (ses) à chaque match.

3-9 Réclamation

- 3-9-1 Une réserve ne peut être formulée auprès des arbitres que par le délégué de l'équipe, au premier arrêt de jeu suivant l'incident.
- 3-9-1 Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée par écrit, avant le début du match sur la feuille de match. Le capitaine de l'équipe en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse qui pourra passer outre à ses risques et périls.
- 3-9-2 La réclamation qui suit cette réserve doit être confirmée auprès de la Commission sportive de water-polo, par écrit, en courrier recommandé avec accusé de réception dans les 24h (et le lundi avant 18h, le cachet de la Poste faisant foi, pour un match s'étant déroulé le week-end). Cette réclamation devra être accompagnée de la somme de 50 euros (pour frais de dossiers et frais administratifs).
- 3-9-3 Les arbitres devront leur remettre une copie de la feuille de match après la rencontre afin d'y enregistrer leurs réserves.

3-10 Blessure et accident

- 3-10-1 En cas de saignement au cours d'un match, le joueur doit immédiatement sortir de l'eau (conformément aux règles du jeu WP 25-2), afin de recevoir des soins pour arrêter le saignement et prévenir une éventuelle possibilité de récurrence. Un remplaçant sera autorisé à rentrer immédiatement en jeu, de façon à ne pas interrompre la continuité de la rencontre.
- 3-10-2 En cas d'accident, de blessure ou de maladie, autre qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de 3 minutes maximum (conformément aux règles du jeu WP 25-3). Si à l'issue de ce délai le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément aux règles du jeu WP 25-5).

3-10-3 Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurance du licencié, au moyen de l'imprimé ad hoc et dans les délais prescrits.

TITRE 2 - LES EPREUVES REGIONALES

ART. 3 – LES CHAMPIONNATS ANNUELS PAR ANNEE D'AGE

3-2-3 U13

Règlement du championnat (d'après le règlement U13 de la FFN):

- Equipes de 13 joueurs. 6 joueurs de champ et un gardien
- Changement de gardien à la mi-temps
- Champ de jeu 25m x 15m
- Temps de jeu : 4 périodes de 7 minutes de jeu réel
- Un temps mort par période
- Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
- Dimension du but : normale
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre possible en cours de saison, après avoir effectué le plan de formation

3-2-4 U11

Les joueurs/joueuses nés en 2009 et 2010 doivent obligatoirement être titulaires du pass'compétition water-polo pour participer au championnat

Les journées comprendront : un match de 2x12 mn, un temps de repos, un match de 2x12 mn.

Règlement du championnat (d'après le règlement U11 de la FFN):

- Equipe de 8 joueurs : 4 joueurs de champ et 1 gardien
- Champ de jeu 15 x 10m min
- Marquage de la ligne de penalty en vert à 4m et marquage de la ligne hors-jeu en rouge à 2m
- But 2,15m x 0,75, Ballon n°3
- 2x12 mn temps continu avec 3 mn de pause, temps s'arrête après 1 but ou pénalty + 1 temps mort
- Pas de 30 s, juste si perte de temps intentionnelle alors inversion par l'arbitre
- Un joueur ayant commis 4 fautes graves ne peut plus participer au jeu
- Un joueur exclu peut revenir dans le jeu après avoir clairement sorti la tête hors de l'eau dans la zone de prison
- La réception de la balle à deux mains est autorisée mais le lancer se fait à une seule
- Après une faute le joueur exécutant le coup franc ne peut tirer directement au but
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre possible en cours de saison, après avoir effectué le plan de formation

3-2-5 U9

Il concerne les joueurs nés en 2010 et 2011 titulaires du Pass'compétition water-polo. Les ententes seront possibles.

Règlement du championnat (d'après le règlement U9 de la FFN):

- Equipe de 8 joueurs : 3 joueurs de champ et 1 gardien
- Champ de jeu 12,50m x 10m min
- Marquage de la ligne de penalty en vert à 4m et marquage de la ligne hors-jeu en rouge à 2m
- But 2,15m x 0,75m, Ballon n°3
- 2x10 mn temps continu avec 3 mn de pause, le chrono ne s'arrête qu'après 1 but + 1 temps mort
- Pas de 30 s, juste si perte de temps intentionnelle alors inversion par l'arbitre
- Un joueur ayant commis 4 fautes graves ne peut plus participer au jeu
- Un joueur exclu peut revenir dans le jeu après avoir clairement sorti la tête hors de l'eau

dans la zone de prison

- La réception de la balle à deux mains est autorisée mais le lancer se fait à une seule
- Après une faute le joueur exécutant le coup franc ne peut tirer directement au but
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre possible en cours de saison, après avoir effectué le plan de formation

3.3 Les Féminines

Championnat U11

Le championnat sera façonné pour permettre la confrontation entre des équipes départementales de préférence, mais les ententes entre structures diverses seront possibles.

Les engagements devront être confirmés pour le vendredi 14 décembre 2018 avec un pré-engagement signalé à la réunion spécifique du water-polo féminin le lundi 24 septembre 2018.

Dames

Open dames. L'Open dames s'adresse aux joueuses de seniors jusqu'aux jeunes filles nées en 2004. L'Open Dames est prévu en match simple avec la possibilité d'entente de clubs.

2 tournois sont également prévus : tournoi de Noël et tournoi de fin d'année.

ART. 4 – LES CHAMPIONNATS PONCTUELS

4-1 Interdépartementaux

Les joueurs/joueuses nés en 2009 et 2010 doivent obligatoirement être titulaires du pass'compétition water-polo pour participer au championnat

Arbitrage et officiels de table : la table sera tenue par les officiels du département organisateur. Chaque Comité Départemental doit fournir un arbitre.

Composition des équipes : chaque équipe sera composée de 8 joueurs au maximum.

Règlement de jeu : le règlement de jeu à appliquer sera celui de la F.F.N. en vigueur le jour du tournoi.

Durée de jeu : elle sera définie en fonction du nombre de participants et de la disponibilité du bassin.

TITRE 4 - CONDITIONS FINANCIERES

REMBOURSEMENT DES ARBITRES

Pour être indemnisés, les arbitres devront faire parvenir leur feuille de match *dans les 8 jours* suivant la rencontre (date de la réception de la feuille de match à la LIFN). Ce délai une fois dépassé, les arbitres concernés ne seront pas désignés pendant 2 mois (hors vacances scolaires).

Un arbitre qui ne justifierait pas son absence à un match où il était désigné ne sera pas désigné pendant 1 mois (hors vacances scolaires).

<u>Matches Championnat N3</u>	
-Arbitre désigné par la Commission de water-polo :	75€
<u>Matches de Divisions Régionales</u>	
- Arbitre désigné par la Commission de water-polo :	62€
<u>Matches Jeunes Excellence, Dames et finales Honneur</u>	
- Arbitre désigné par la Commission de water-polo :	62€